

Electricien



Le métier :Ce métier consiste à réaliser des installations électriques en habitation, pour des particuliers et industriel pour des entreprises.

Le quotidien :Monsieur B. prépare les chantiers de la journée : le matériel, l'organisation des départs des salariés sur les chantiers, les prises de rendez-vous avec les clients, les commandes de matériel, les travaux sur les chantiers. Le soir, il assure des rendez-vous avec les clients.

Les horaires :Monsieur B. travaille 11 heures en moyenne par jour et 55 heures voire 65 heures par semaine (pour le chef d'entreprise).

Les salariés travaillent 8 heures par jour et de 35 heures à 39 heures par semaine.

La formation : Pour accéder à ce métier, il faut faire un CAP et obtenir un Bac Professionnel. On peut effectuer les études dans un lycée technique en alternance ou en centre d'apprentissage

Avantages du métier et préférences :

Comme dans tous les métiers, **il faut aimer un travail bien fait** et les clients seront satisfaits. Monsieur B. aime l'organisation et le suivi de chantiers, la mise en service d'une installation et enfin obtenir un bon résultat de fin de chantier.

Les aspects les moins intéressants :

Monsieur B. n'aime pas l'aspect administratif (courriers, déclarations, devis, etc...).

Les dangers: Les électrocutions, les chutes ...

Conseils d'avenir ?

Il faut avoir le maximum d'informations sur le métier et donc se donner les moyens de s'informer.

